

La Compagnie Nationale des Conseils en propriété Industrielle – CNCPI – fait une mise au point à la suite de la publication de la biographie de Monsieur Jean-François Copé : « Copé l’homme pressé » publiée aux Editions de l’Archipel

Ce 7 janvier 2010 a été publié aux Editions de l’Archipel un livre de Madame Solenn de Royer et Monsieur Frédéric Dumoulin « Copé l’homme pressé », qui porte entre autre sur le projet d’unification des professions d’avocat et de conseil en propriété industrielle (pages 283 à 288). Ce livre a été largement commenté depuis par les médias, qualifiant de « mélange des genres » les diverses activités exercées par le président du groupe UMP de l’Assemblée nationale, à qui il est reproché à Monsieur Jean-François Copé de s’opposer à l’inscription à l’ordre du jour de l’Assemblée nationale de la proposition de loi Béteille votée au Sénat le 11 février 2009, organisant l’unification avocat-CPI et ce, essentiellement dans l’intérêt du cabinet d’avocats qui l’emploie.

Dans ce contexte, Christian Derambure, président de la CNCPI souhaite faire les mises au point suivantes :

- Il confirme l’exactitude des faits relatés dans le livre dans la mesure où il les a personnellement vécus ou que ces faits lui ont été rapportés par des témoins directs dignes de foi.
- Si Monsieur Copé affirme avoir « vu les partisans de la fusion », il n’a jamais rencontré Christian Derambure ou l’un des membres du bureau de la CNCPI.
- Arguer que l’unification avocat-CPI serait « inutile », se borner à la qualifier d’« imbécile » et même de « c... » relève du parti-pris, bien éloigné de la démonstration que l’on serait en droit d’attendre de la part du président du groupe UMP de l’Assemblée nationale.
- Réduire la profession de CPI aux seuls ingénieurs tout comme prétendre que ceux-ci « n’ont pas de formation juridique » montre une méconnaissance totale de la situation de la profession ou procède d’une désinformation.

Le président de la CNCPI reste ouvert à la discussion concernant la filière française de la PI et demande à Monsieur Jean-François Copé de bien vouloir lui consacrer un entretien à ce sujet.

Christian Derambure, président de la CNCPI, a déclaré :

« Le dossier du rapprochement avocat-CPI n’est pas clos, bien au contraire. Ses justifications ont été déjà débattues et rendues publiques. Elles demeurent car dans un contexte économique où les leviers concurrentiels sont la recherche et l’innovation, alors que s’ouvrent de nouvelles filières technologiques porteuses de nouveaux marchés, alors que certains pays étrangers ont compris le rôle stratégique de la PI, et alors que se profile la mise en place d’un système judiciaire de règlement des litiges de brevets à l’échelle communautaire, il est plus que jamais vital que notre pays se dote d’une filière de la PI moderne et dynamique dans laquelle tous les acteurs d’aujourd’hui – et de demain – trouveront leur place et pourront exprimer leurs talents et leur ambition. Le bureau de la CNCPI est convaincu que ces enjeux doivent rassembler tous les acteurs de la PI dans une même ambition partagée et que la question du rapprochement des professions mérite d’être abordée dans la plus grande sérénité, en privilégiant une approche pragmatique raisonnée visant l’intérêt collectif. C’est dans ce sens et de cette manière que le bureau de la CNCPI continuera d’agir, s’employant, dans le champ d’action qui est le sien, à ce que la filière française de la PI ne soit pas condamnée à un statu quo organisationnel conduisant inéluctablement à son déclin de la scène mondiale. »

- Le quatre pages annexé est une synthèse du projet d’unification avocat-CPI
- L’ensemble des pièces et informations concernant le projet d’unification est disponible sur le site www.cncpi.fr

La CNCPI en bref :

La Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle (CNCPI) est l’organisme institué par le Code de la Propriété Intellectuelle, qui rassemble tous les professionnels libéraux français.

Téléphone : 01 53 21 90 89 – 06 72 50 43 55

Site Internet : www.cncpi.fr / E-mail : cncpi@club-internet.fr